

Réunion du Conseil Municipal du 25 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-cinq septembre, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric BRUNETEAU, Maire.

Date de convocation: 18/09/2020

Présents : BRUNETEAU Frédéric, ROY Aurélie, PINEAUD Florentin, JOLLY Thibaud, RATEAUD Christine, REGNIER Sandra, RICHAUDEAU Fabienne, BERTRAND Rodolphe et YONNET Alain.

Etaient absents : LORET Estelle (a donné procuration à BRUNETEAU Frédéric) et BOBRIE Pascal (a donné procuration à RICHAUDEAU Fabienne).

Secrétaire de séance : PINEAUD Florentin.

APPROBATION DU PRECEDENT PROCES VERBAL

Aucune observation n'étant apportée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le dernier PV de réunion.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CLECT

Monsieur le Maire informe que la CLECT a plusieurs missions, dont notamment, l'évaluation des coûts induits par les transferts de compétences entre les communes et la Communauté de communes.

Cette commission est composée de membres désignés au sein des conseils municipaux.

Aussi, Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation au sein du Conseil Municipal d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour siéger au sein de la CLECT.

Monsieur Le Maire fait l'appel à candidatures : Monsieur BRUNETEAU Frédéric et Monsieur PINEAUD Florentin.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de nommer Monsieur PINEAUD Florentin comme titulaire et Monsieur BRUNETEAU Frédéric comme suppléant pour représenter la commune de LE MUNG à la CLECT.

Approbation à 11 voix.

ACHAT DE MIROIRS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'acheter des miroirs afin de faciliter et de sécuriser la circulation pour les villages de la Lançonnière, des Abelins et des Chevaliers.

Deux devis ont été demandés :

Leader collectivité : 217.24 € HT le miroir et 116.23 € HT le poteau de 4 m soit un total de **1200.49 € TTC.**

Syndicat de la Voirie : 172.56 € HT le miroir et 52.16 € le poteau de 3.50 m soit un total de **808.99 € TTC.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'accepter le devis du syndicat de voirie pour un montant total de 808.99 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Approbation à 11 voix.

ACHAT DE CITERNES POUR LE LOTISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors d'une vente d'une parcelle dans le lotissement, la commune offre une citerne de récupération d'eau de pluie.

Afin de couvrir l'ensemble des parcelles, il faudrait en acheter six.

Des devis ont été demandés :

Frans Bonhomme : 3140 € HT soit 3 768 € TTC pour 6 cuves en béton et 6930 € HT soit 8316 € TTC pour des citernes en polyéthylène.

Sarl Marchand : 3596.40 € HT soit 4315.68 € TTC pour des cuves en béton et 6405 € HT soit 7686 € TTC pour des cuves en polyéthylène.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'accepter le devis de Frans Bonhomme relatif aux cuves en béton et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Approbation à 11 voix.

ACHAT DE TABLES ET DE BANCS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il faudrait acheter des bancs et des tables afin d'aménager le pourtour de l'église ainsi que le terrain de Biot.

Des devis ont été demandés.

→ Leader Collectivités :

Table : 324.89 € HT l'unité

Banc : 202.68 € HT l'unité

Coût total avec frais de livraison : 1 385.14 € HT soit 1 662.17 € TTC

→ Comat et Valco :

Table : 303.01 € HT l'unité

Banc : 235.01 € HT l'unité

Coût total avec frais de livraison : 1 330.00 € HT soit 1 596.00 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'accepter le devis de Comat et Valco pour un montant total de 1 596.00 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Approbation à 11 voix.

DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire informe qu'à la demande de la trésorerie des modifications de comptes sont nécessaires.

INVESTISSEMENT

Objets

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2132 (21) : Immeubles de rapport	-1 194,47	13258 (041) : Autres groupements	196,02
2132 (21) - 108 : Immeubles de rapport	1 194,47		
21534 (041) : Réseaux d'électrification	196,02		
	196,02		196,02
Total Dépenses	196,02	Total Recettes	196,02

Approbation à 11 voix.

QUESTIONS DIVERSES

Lotissement : Madame Richaudeau s'interroge sur le règlement du lotissement. En effet, à partir de 10 ans, le règlement est caduc. Mais a priori pas pour les règlements communaux. Est-ce valable ? Monsieur le Maire précise qu'après renseignement pris auprès du service urbanisme de la CDC, ce dernier confirme qu'une commune dotée d'un PLU avec un lotissement de plus de 10 ans, c'est le règlement de zonage du PLU qui fait foi.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il reste plus que 2 parcelles à vendre. Sur un des terrains, un logement communal est prévu. Pour cela, Monsieur le Maire est chargé de faire les démarches pour savoir comment procéder au lancement de ce projet (maitre d'œuvre, ...). Concernant le dernier lot, la question est : faut-il le garder pour un habitant de la commune ? Après vote, il est décidé de le vendre à des personnes extérieures.

Monsieur le Maire informe que l'entretien de la haie du lotissement a été réalisé.

Radar pédagogique : le bilan est présenté par Monsieur YONNET Alain.

Eglise : Rencontre avec Monsieur Barbier et Monsieur Morillon concernant le tintement de la cloche pour l'électrifier. Madame ROY Aurélie et Monsieur YONNET Alain ont rencontré deux entreprises qui seraient en mesure d'installer des systèmes d'électro-tintement :

- Entreprise BODET, connue pour son sérieux et fortement conseillé par Monsieur Morillon : 6400 € TTC.
- Entreprise Mignaud : 4061€ TTC.

Le prix de l'installation laisse à réfléchir (coût conséquent). Ne faudrait-il pas mettre en place une souscription nationale sur Internet (cela a existé pour d'autres églises, notamment la rénovation de la cloche de l'église de Champdolent) ? Se renseigner là-dessus.

Référents « tempête » : Alain Yonnet et Frédéric Bruneteau.

Véhicule dans la Charente : le véhicule repéré au mois de mars a été retiré de la Charente par le service de plongée de la Gendarmerie. Lors de cette opération, la présence d'un deuxième véhicule a été constatée. Il est demandé de faire les démarches pour le deuxième véhicule dont on ne connaît pas l'identité.

Paniers fin d'année : des paniers cadeaux pour les aînés seront distribués en fin d'année en remplacement du repas qui n'a pu se faire. Il est proposé de prendre contact avec Gamm Vert pour la réalisation des paniers. (39 paniers d'une valeur unitaire de 25 €)

Assainissement : la société NCA prévoit une réunion d'information le 15 octobre à l'attention des propriétaires des dispositifs non conformes concernés et dans le périmètre de captage de la station de Coulonge sur Charente.

Manifestations / réunions : compte rendu de la foire aux vins, du Piano sur le lac, de la course Poitou-Charentes, de l'exposition à l'église, des Journées du Patrimoine, des conseils d'écoles et des élections sénatoriales.

Bibliothèque : Question de l'avenir de la bibliothèque ? Ne serait-ce pas mieux de concevoir une boîte à livres ? Madame Aurélie Roy doit se renseigner sur les prix et sur ce qui existe.

Livre « Le Mung, images d'autrefois » : un projet mené par Daniel Renault, Fabienne Richaudeau et Florentin Pineaud. Peut-être la nécessité de convier M. Michel Teodosijevic à la prochaine réunion du Conseil municipal ?

Signalétique : beaucoup de vélos passent sur la D 238 (dû à la FlowVélo qui passe pas loin), il serait peut-être nécessaire d'installer deux panneaux dans les deux sens (un au Breuil, un vers la Maison Michel) pour signaler le danger des vélos ? Frédéric Bruneteau doit se renseigner auprès du Département.

Communication :

- Logo Internet : un sondage auprès des habitants dans le prochain bulletin municipal sur ce qu'ils verraient dans ce logo ?
- Site Internet : en attente des devis, sujet évoqué lors de l'AG de Soluris : les prix et devis devraient arriver prochainement

Ligne TER La Rochelle – Bordeaux : concertation 2020 le 5 novembre en ligne. Florentin Pineaud prépare des questions pour améliorer la desserte de la gare de Saint-Savinien.

Ile de la Grenouillette : un grand nombre de carpes dans le lac de la Grenouillette, certains voisins se sont plaints du nombre conséquent de poissons pour un si petit bassin. Frédéric Bruneteau doit se renseigner.

Achats divers :

- Arbres d'ornement pour le cimetière.
- Aspirateur en remplacement de celui de l'église.

Prochaine réunion : vendredi 13 novembre 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 30.

BRUNETEAU Frédéric

ROY Aurélie

PINEAUD Florentin

JOLLY Thibaud

RATEAUD Christine

REGNIER Sandra

RICHAUDEAU Fabienne

BERTRAND Rodolphe

YONNET Alain.